



RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 28 février 2023

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2023¹ ET PERSPECTIVES POUR 2024

(en milliers)	Exercices clos les		
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2021
Données opérationnelles			
Chiffre d'affaires	370 429	411 242	302 063
Marge brute	112 465	134 969	80 539
Résultat net (perte nette) ²	(55 453)	(21 141)	2 867
Résultat net ajusté ³	501	11 462	2 867
BAIIA ajusté ³	21 092	39 599	15 573
Résultat net (perte nette) par action – de base et dilué	(2,57)	(0,98)	0,13
Résultat net ajusté ³ par action – de base et dilué	0,02	0,53	0,13
Situation financière			
Total des actifs	477 857	508 428	580 833
Total des passifs financiers non courants	28 844	28 658	56 443
Capitaux propres			
Dividendes en espèces par action			
- Actions à droit de vote multiple	0,02	-	-
- Actions à droit de vote subalterne	0,02	-	-
Nombre d'actions en circulation à la date de clôture			
- Actions à droit de vote multiple	15 566 567	15 566 567	15 566 567
- Actions à droit de vote subalterne	6 019 068	6 019 068	6 019 068

- Le 10 février 2023, Flowserve Corporation (« Flowserve ») (NYSE: FLS), chef de file des produits et services de régulation de débit sur les marchés mondiaux des infrastructures, et Velan Inc. ont annoncé avoir conclu une convention définitive selon laquelle Flowserve fera l'acquisition de Velan dans le cadre d'une opération au comptant (l'« opération ») évaluée à environ 245 millions de dollars (329 millions de dollars canadiens). La résolution relative à l'opération a été approuvée par 99,99 % des voix exprimées par la totalité des actionnaires de Velan Inc.
- La Société a clos l'exercice en profitant d'un élan soutenu attribuable à la croissance de la production et du chiffre d'affaires et rebondissant après une première moitié d'exercice au ralenti malgré un chiffre d'affaires inférieur à celui de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires pour l'exercice s'est établi à 370,4 millions de dollars, une diminution de 40,8 millions de dollars ou 9,9 % comparativement à l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires est survenue en majeure partie dans la première moitié de l'exercice : l'incertitude à l'égard de l'économie mondiale et des difficultés opérationnelles ont provoqué des retards d'expédition. La diminution est aussi attribuable en partie au recul du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain et à une baisse des ventes de la filiale italienne de la Société.
- Malgré des marges plus faibles que celles de l'exercice précédent, la Société a continué à accroître sa marge brute au courant de l'exercice. La marge brute pour l'exercice s'est chiffrée à 112,5 millions de dollars, ou 30,4 %, une diminution de 22,5 millions de dollars ou 16,7 % comparativement à l'exercice précédent. La

¹ Toutes les sommes présentées sont en dollars américains.

² Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

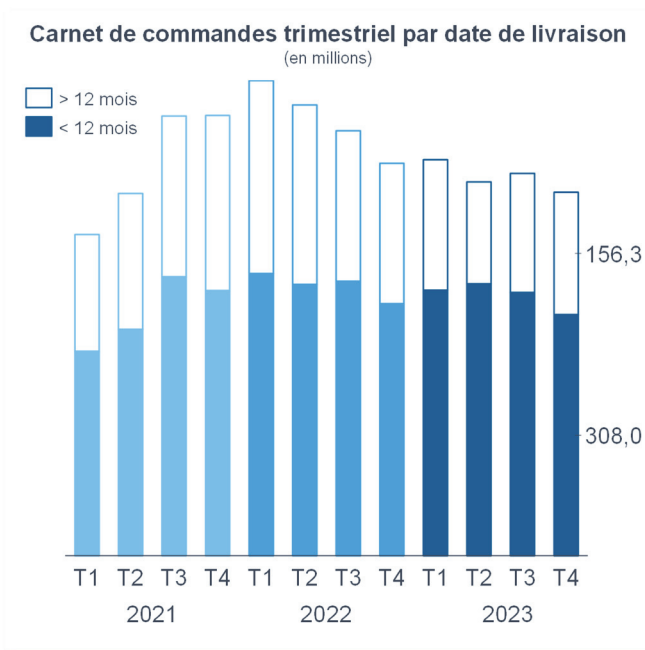
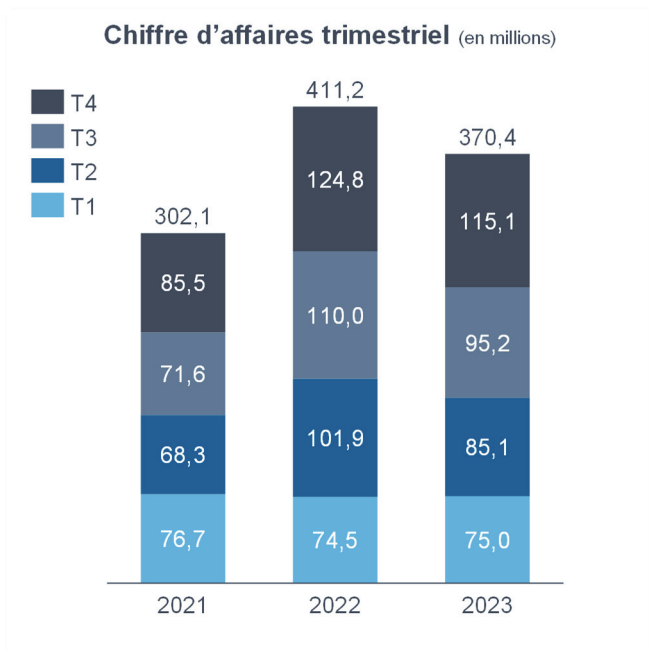
³ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

marge brute en pourcentage a baissé de 240 points de base, passant de 32,8 % à 30,4 %. La diminution de la marge brute est attribuable avant tout au recul du volume des ventes. Rappelons que malgré la baisse par rapport à l'exercice précédent, la marge brute en pourcentage a augmenté de 790 points de base durant l'exercice considéré, passant de 26,8 % au premier trimestre à 34,7 % au quatrième. L'augmentation constante de la marge brute en pourcentage est attribuable principalement à l'augmentation du volume des ventes durant l'exercice, qui a contribué à la capacité de la Société à couvrir ses coûts indirects fixes de production de manière efficiente.

- Au fil des dernières années les charges relatives à l'amiante suivent une tendance ascendante. Avec l'information supplémentaire obtenue dans le cadre d'un processus d'examen stratégique et au fil du quatrième de l'exercice, la direction de la Société a été en mesure d'estimer les répercussions des coûts de règlements non déclarés liés à l'amiante. De cette évaluation est issue une charge non récurrente de 56,0 millions de dollars pour accroître les provisions pour règlements judiciaires.
- Perte nette¹ de 55,5 millions de dollars pour l'exercice comparativement à un bénéfice net de 21,1 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette¹ pour l'exercice courant a été ajustée pour tenir compte d'une charge de 56,0 millions de dollars pour accroître la provision au titre de l'amiante afin de refléter la valeur potentielle des règlements futurs selon une étude actuarielle (voir la rubrique *Résultats d'exploitation*). La perte nette¹ pour l'exercice précédent reflètent les ajustements importants d'une charge d'impôt sans effet sur la trésorerie de 32,6 millions de dollars afin de décomptabiliser une partie de l'actif d'impôt différé de la Société.
- BAIIA ajusté² de 21,1 millions de dollars et bénéfice net ajusté² de 0,5 million de dollars pour l'exercice. La baisse du BAIIA ajusté² est attribuable principalement à la diminution de la marge brute exposée précédemment. La marge brute s'améliorant tout au long de l'exercice, la Société a également augmenter son BAIIA ajusté² depuis le début de l'exercice en cours. La baisse du bénéfice net ajusté² de la Société par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement aux mêmes facteurs qui ont joué sur le BAIIA ajusté², accompagnée d'une variation favorable de l'impôt sur le résultat.
- Carnet de commandes² de 464,3 millions de dollars à la fin de l'exercice, dont 66,3 % sont livrables dans les 12 prochains mois. Le carnet de commandes² pour l'exercice précédent totalisait 501,2 millions de dollars, dont 64,2 % étaient livrables dans les 12 mois suivants.
- Les nouvelles affaires nettes (les « nouvelles affaires² ») se sont établies à 353,2 millions de dollars pour l'exercice, en baisse de 10,3 millions de dollars ou 2,8 % comparativement à l'exercice précédent. La baisse des nouvelles affaires² est attribuable en partie au recul du taux moyen de l'euro sur le dollar américain. Cette diminution résulte également du recul des nouvelles affaires¹ comptabilisées par la filiale italienne de la Société, qui a pris en charge des commandes importantes dans le secteur de l'amont pétrolier et gazier au cours de l'exercice précédent et a souffert de retards qu'accusent certains projets dans l'exercice considéré. La diminution a été compensée en partie par une augmentation du nombre de commandes dans les secteurs de la production nucléaire et de la marine prises en charge par les opérations françaises et nord-américaines de la Société pendant l'exercice considéré.
- Le montant net de la trésorerie de la Société s'est chiffré à 50,5 millions de dollars à la fin du trimestre, une légère diminution par rapport à l'exercice en cours. La trésorerie disponible reste solide avec une encaisse et des facilités disponibles s'élevant à 140,9 millions de dollars.

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.



Perspectives

L'exercice 2023 a été exigeant, la Société devant composer avec divers problèmes opérationnels qui ont nui aux livraisons de plusieurs commandes importantes. La Société a néanmoins su gérer prudemment ses activités, tout en négociant divers obstacles issus de la volatilité de divers facteurs macroéconomiques dans le monde entier. Il n'en reste pas moins que la Société a réussi à dégager un bénéfice net après ajustement pour tenir compte d'éléments extraordinaires ainsi qu'un BAIIA ajusté¹ légèrement supérieur aux données historiques récentes.

La Société continuera à préserver sa trésorerie nette en gérant étroitement son fonds de roulement, la liquidité générale de la Société restant excellente. La Société entend continuer dans sur la lancée de l'exercice, tout en continuant de gérer rigoureusement ses opérations. La Société est confiante sur ses perspectives commerciales.

La direction continue de suivre de près l'évolution de la situation mondiale marquée par un le surcroît de tensions géopolitiques qui a retardé certains projets importants, et par l'incertitude persistante planant sur les mesures sanitaires. De plus, même si, selon la direction, la Société pourra contrer certains risques grâce à la solidité de sa situation financière, rien ne garantit que des facteurs économiques et géopolitiques extérieurs n'auront pas un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Ces facteurs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, plus particulièrement ceux du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar américain, les fluctuations des prix des marchandises, tant du point de vue de l'approvisionnement (prix de l'acier) que du point de vue des ventes (prix du pétrole). Voir la rubrique *Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités* pour plus de détails.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Le texte qui suit est une analyse des résultats d'exploitation consolidés et de la situation financière consolidée de Velan Inc. (la « Société ») pour l'exercice clos le 28 février 2023. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 28 février 2023 et 2022. Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables conformément auxquelles ces états financiers consolidés ont été dressés sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société. L'ensemble des opérations et des soldes libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars américains, monnaie de présentation de la Société. Le présent rapport de gestion a été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 17 mai 2023. D'autres documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations, peuvent être consultés sur SEDAR, au www.sedar.com.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société utilise des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont par conséquent peu susceptibles d'être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, ont été rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. Les rapprochements sont présentés à la fin du présent rapport. La Société utilise également des mesures financières supplémentaires, qui sont définies à la fin du présent rapport.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion peut inclure des énoncés prospectifs, qui contiennent généralement des mots comme « croire », « anticiper », « planifier », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer » ou « estimer » pouvant être utilisés au conditionnel ou au futur, ou la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable, qui comportent tous des risques et des incertitudes. Ces risques et incertitudes sont présentés dans les documents déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières compétentes ainsi que dans le présent rapport (voir la rubrique *Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités*). Bien que ces énoncés soient fondés sur les hypothèses de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les faits nouveaux futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, selon elle, sont raisonnables et appropriés dans les circonstances, aucun énoncé prospectif ne peut être garanti et les résultats réels futurs peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les présentes. La Société rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un énoncé prospectif contenu dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins d'y être obligée par la législation en valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

À PROPOS DE VELAN

La Société conçoit, fabrique et commercialise à l'échelle mondiale une vaste gamme de robinetteries destinées à divers usages industriels, notamment dans les secteurs de la production d'énergie, du pétrole et du gaz, du raffinage et de la pétrochimie, des produits chimiques, du gaz naturel liquéfié et de la cryogénie, des pâtes et papiers, des procédés géothermiques, ainsi que de la construction navale. La Société, l'un des chefs de file mondiaux de la robinetterie industrielle en acier, exploite 12 usines partout dans le monde et compte 1 647 employés. Son siège est situé à Montréal, au Canada. Sa stratégie d'affaires consiste à concevoir, à fabriquer et à commercialiser des robinetteries novatrices en mettant l'accent sur la qualité, la sécurité, la facilité d'utilisation et la longévité. La Société a pour objectifs stratégiques, entre autres, de favoriser l'excellence de son exploitation et d'améliorer les marges en demeurant résolument axée sur ses clients, d'accélérer sa croissance en intensifiant ses activités dans les marchés clés où elle se démarque nettement de la concurrence, ainsi que d'améliorer et de moderniser sans cesse ses systèmes et ses procédés.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les opérations nord-américaines, qui comptent deux usines au Canada ainsi qu'une usine et un centre de distribution aux États-Unis. Les opérations importantes de la Société à l'étranger comprennent des usines en France, en Italie, au Portugal, en Corée, à Taïwan, en Inde et en Chine. Les opérations de la Société comprennent également une opération de vente en Allemagne.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(sauf indication contraire, toutes les sommes sont en dollars américains et toutes les comparaisons sont établies par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent)

(en milliers)	Trimestres clos les			Exercices clos le		
	28 février 2023	28 février 2022	Variation	28 février 2023	28 février 2022	Variation
Chiffre d'affaires	115 141 \$	124 849 \$	(9 708)	370 429 \$	411 242 \$	(40 813)
Marge brute	39 945	47 723	(7 778)	112 465	134 969	(22 504)
Frais d'administration	80 841	38 848	41 993	156 759	113 039	43 720
Impôt sur le résultat	4 102	38 303	(34 201)	8 045	46 431	(38 386)
Perte nette ¹	(47 164)	(25 590)	21 574	(55 453)	(21 141)	34 312
Résultat net ajusté ²	8 790	7 013	1 777	501	11 462	(10 961)
BAIIA ajusté ²	16 468	16 592	(124)	21 092	39 599	(18 507)
Nouvelles affaires ²	87 085	77 097	9 988	353 176	363 451	(10 275)
Carnet de commandes ² à la fin de la période				464 337	501 224	(36 887)
(en pourcentage des ventes)						
Marge brute	34,7 %	38,2 %	-350 pdb	30,4 %	32,8 %	-240 pdb
(en dollars par action)						
Résultat net (perte) ¹ par action – de base et dilué	(2,18)	(1,19)	(0,99)	(2,57)	(0,98)	(1,59)
Résultat net ajusté ² par action – de base et dilué	0,41	0,32	0,09	0,02	0,53	(0,51)
BAIIA ajusté ² par action – de base et dilué	0,76	0,77	(0,01)	0,98	1,83	(0,85)

Carnet de commandes²

(en milliers)	Aux		
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2021
Carnet de commandes ²	464 337	501 224	562 493
Livraisons au cours des 12 prochains mois	307 991	321 860	338 458
Livraisons après les 12 prochains mois	156 346	179 364	224 038
Pourcentage des commandes devant être livrées après les 12 prochains mois	33,7 %	35,8 %	39,8 %

Puisque le chiffre d'affaires a dépassé les nouvelles affaires² pendant l'exercice, le ratio commandes/chiffre d'affaires² de la Société s'est établi à 0,95 pour l'exercice. Le carnet de commandes² total a diminué de 36,9 millions de dollars, ou 7,4 %, depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 464,3 millions de dollars au 28 février 2023. La réduction du carnet de commandes² est attribuable principalement à l'affaiblissement du taux de change de l'euro par rapport au dollar américain depuis le début de l'exercice, qui se chiffre à 17,3 millions de dollars. Par ailleurs, le carnet de commandes² de la société livrable dans l'année se situe quelque peu sous celui de l'exercice précédent.

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

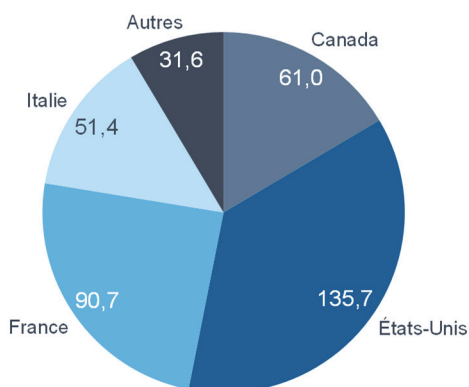
² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Nouvelles affaires¹

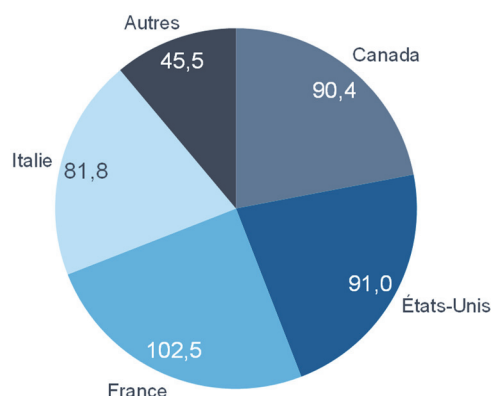
Les nouvelles affaires¹ pour le trimestre se sont établies à 87,1 millions de dollars, une augmentation de 10,0 millions de dollars, ou 13,0 % par rapport au dernier trimestre de l'exercice précédent. Les nouvelles affaires¹ pour l'exercice se sont établies à 353,2 millions de dollars, en baisse de 10,3 millions de dollars, ou 2,8 % par rapport à l'exercice précédent. L'affaiblissement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain sur les nouvelles affaires¹ des opérations européennes de la Société se chiffre à 3,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre et à 17,3 millions de dollars pour l'exercice, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation pour le trimestre est attribuable à un montant plus élevé de nouvelles commandes¹ enregistrées par les filiales françaises et allemandes de la Société, surtout dans le secteur du nucléaire, compensé en partie par le recul des nouvelles affaires¹ enregistrées par les opérations italiennes de la Société, en particulier dans le secteur de l'amont pétrolier et du gazier. Cette diminution pour l'exercice résulte en partie du recul des nouvelles affaires¹ de la filiale italienne de la Société, qui avait enregistré des commandes importantes dans le secteur de l'amont pétrolier et gazier au cours de l'exercice précédent et a souffert de retards qu'accusent certains projets dans l'exercice considéré. La diminution a été compensée en partie par une augmentation du nombre de commandes dans les secteurs de la production nucléaire et de la Marine prises en charge par les opérations françaises et nord-américaines de la Société pendant l'exercice considéré. La baisse pour l'exercice s'explique également par la cession de la fonderie de la Société en Corée à la fin de l'exercice précédent. La fonderie coréenne avait reporté 5,5 millions de dollars de nouvelles affaires¹ à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires de l'exercice 2023 par pays* (en millions)



Chiffre d'affaires de l'exercice 2022 par pays* (en millions)



*Le chiffre d'affaires à des tiers par pays s'entend du pays où les ventes ont été comptabilisées.

Le chiffre d'affaires trimestriel s'est établi à 115,1 millions de dollars, une augmentation de 19,9 millions de dollars ou 20,9 % par rapport au trimestre précédent, mais une baisse de 9,7 millions de dollars ou 7,8 % par rapport au dernier trimestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires pour l'exercice s'est établi à 370,4 millions de dollars, en baisse de 40,8 millions de dollars, ou 9,9 % comparativement à l'exercice précédent. L'effet de l'affaiblissement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain sur le chiffre d'affaires se chiffre à 3,8 millions de dollars pour le trimestre et à 20,0 millions de dollars pour l'exercice, par rapport au quatrième trimestre et à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires des deux périodes a souffert de la diminution des livraisons de commandes par les opérations italiennes de la Société destinées essentiellement au marché pétrolier et du gazier. Le chiffre d'affaires de la Société à l'exercice précédent avait

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

également été impacté positivement par une réévaluation de sa provision pour garantie d'exécution de 8,8 millions de dollars pour le trimestre et de 13,2 millions de dollars pour l'exercice. Le chiffre d'affaires de l'exercice a souffert de la diminution des livraisons de commandes de projets d'envergure par les opérations nord-américaines de la Société destinées essentiellement au marché de la pétrochimie. Ces effets négatifs sur le chiffre d'affaires des deux périodes ont été compensés en partie par l'augmentation des ventes liées aux activités ERR par les opérations nord-américaines de la Société. Enfin, le chiffre d'affaires de l'exercice a également été influencé positivement par la comptabilisation d'une commande de 10,9 millions de dollars pour le marché des procédés.

Marge brute

La marge brute trimestrielle s'est établie à 39,9 millions de dollars, une augmentation de 11,0 millions de dollars ou 37,9 % par rapport au trimestre précédent, mais une baisse de 7,8 millions de dollars ou 16,3 % par rapport au dernier trimestre de l'exercice précédent. La marge brute pour l'exercice s'est établie à 112,5 millions de dollars, en baisse de 22,5 millions de dollars, ou 16,7 % par rapport à l'exercice précédent. La marge brute en pourcentage du trimestre, à 34,7 %, a perdu 350 points de base par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, tandis que la marge brute en pourcentage pour l'exercice, à 30,4 %, recule de 240 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse de la marge brute en pourcentage pour les deux périodes est attribuable principalement à la diminution du volume des ventes, qui a nui à la capacité de la Société à couvrir ses coûts indirects fixes de production de manière efficiente. La marge brute en pourcentage a également été négativement impactée par la réévaluation favorable de sa provision pour garantie d'exécution lors de l'exercice précédent (voir section *chiffre d'affaires*). Sinon, la marge brute de la Société a bénéficié d'une réévaluation favorable de sa provision des stocks fondée sur de nouvelles estimations liées à l'évolution de la demande de marché. Enfin, la marge brute trimestrielle de la Société a souffert de mouvements défavorables des changes, comparativement aux mouvements similaires de l'exercice précédent, constitués principalement d'écarts de change non réalisés liés à la fluctuation du dollar américain par rapport à l'euro et au dollar canadien.

Frais d'administration

Les frais d'administration excluant les dépenses non récurrentes pour le trimestre se sont établis à 24,9 millions de dollars, en baisse de 0,9 million de dollars, ou 3,3 % comparativement à l'exercice précédent. Les frais d'administration excluant les dépenses non récurrentes pour l'exercice se sont établis à 100,8 millions de dollars, une augmentation de 0,9 million de dollars, ou 0,9 % comparativement à l'année dernière. Les frais d'administration, après ajustement pour ces dépenses non récurrentes, étaient comparables à celles du même trimestre et de l'exercice précédent. La légère augmentation pour l'exercice est principalement attribuable aux frais engagés relativement à l'opération annoncée (voir la rubrique *Faits saillants de l'exercice 2023 et perspectives de l'exercice 2024*). Les frais d'administration pour les deux périodes reflètent les contrecoups d'une charge de 56,0 millions de dollars pour accroître la provision au titre de l'amiante afin de refléter la valeur potentielle des règlements futurs selon une étude actuarielle. Les chiffres de l'exercice précédent reflétaient une charge de 13,1 millions de dollars pour accroître la provision au titre de l'amiante pour tenir compte de toutes les poursuites en instance plutôt que des seuls montants réglés. Les frais d'administration non ajustés pour le trimestre se sont élevés à 80,8 millions de dollars, en hausse de 42,0 millions de dollars, ou 108,1% comparativement au dernier trimestre de l'exercice précédent. Pour l'exercice, elles se sont élevées à 156,8 millions de dollars, en hausse de 43,7 millions de dollars, ou 38,7% comparativement à l'année dernière.

Charges relatives à l'amiante

Au fil des dernières années les charges relatives à l'amiante suivent une tendance ascendante. Avec l'information supplémentaire obtenue dans le cadre d'un processus d'examen stratégique et au fil du quatrième de l'exercice, la direction de la Société a été en mesure d'estimer les répercussions des coûts de règlements non déclarés liés à l'amiante. De cette évaluation est issue une charge non récurrente de 56,0 millions de dollars pour accroître les provisions pour règlements judiciaires.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté¹ pour le trimestre s'est établi à 16,5 millions de dollars, ou 0,76 \$ par action, comparativement à 6,1 millions de dollars, ou 0,28 \$ par action, au dernier trimestre, et à 16,6 millions de dollars, ou 0,77 \$ par action, au dernier trimestre de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté¹ pour l'exercice s'est établi à 21,1 millions de dollars, ou 0,98 \$ par action, comparativement à 39,6 millions de dollars, ou 1,83 \$ par action, à l'exercice précédent. La baisse du BAIIA ajusté¹ pour deux périodes est attribuable principalement à la diminution de la marge brute, à une hausse des autres charges et à un profit net non récurrent de 4,6 millions de dollars, exposés précédemment, déduction faite des participations minoritaires, sur la cession de l'investissement de la Société dans Juwon Special Steel Co. Ltd. au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des autres charges est attribuable principalement à la comptabilisation d'une provision relative à un audit de taxes indirects totalisant 1,8 millions de dollars pour le trimestre et 2,1 millions de dollars pour l'exercice. Ces mouvements négatifs du BAIIA ajusté¹ pour le trimestre ont été grandement compensés par une réduction des frais d'administration, excluant l'ajustement de 56,0 millions de dollars de la provision au titre de l'amiante.

Impôt sur le résultat

(en milliers, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les			
	28 février 2023		28 février 2022	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	(11 425)	26,5	6 429	26,5
Incidences fiscales des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	436	(1,0)	(421)	(1,7)
Pertes (profits) de change non déductibles (imposables)	40	(0,1)	(764)	(3,2)
Pertes non assujetties à l'impôt	14 290	(33,1)	775	3,2
Décomptabilisation d'actifs d'impôt différé	-	-	32 603	134,4
Autres	761	(1,8)	(319)	(1,3)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	4 102	(9,5)	38 303	157,9

La variation favorable de la charge d'impôt sur le résultat de la Société pendant le trimestre et l'exercice considérés s'explique surtout par la décomptabilisation d'actifs d'impôts différé au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

(en milliers, sauf les pourcentages)	Exercices clos les			
	28 février 2023		28 février 2022	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	(12 565)	26,5	9 587	26,5
Incidences fiscales des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	486	(1,0)	130	0,4
Pertes (profits) de change non déductibles (imposables)	754	(1,6)	(613)	(1,7)
Pertes fiscales inutilisées	18 996	(40,1)	4 941	13,7
Décomptabilisation d'actifs d'impôt différé	-	-	32 603	90,1
Autres	374	(0,8)	(217)	(0,6)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	8 045	(17,0)	46 431	128,3

Perte nette¹ et résultat net ajusté²

La perte nette¹ pour le trimestre s'élève à 47,2 millions de dollars ou 2,18 \$ par action comparativement à 25,6 millions de dollars ou 1,19 \$ par action pour l'exercice précédent. La perte nette¹ pour l'exercice s'est établie à 55,5 millions de dollars, ou 2,57 \$ par action, comparativement à 21,1 millions de dollars, ou 0,98 \$ par action, à l'exercice précédent. La perte nette¹ pour le trimestre et l'exercice reflète les contrecoûts d'une charge de 56,0 millions de dollars pour accroître la provision au titre de l'amiante afin de refléter la valeur potentielle des règlements futurs selon une étude actuarielle. Les pertes nettes¹ pour le même trimestre et l'exercice précédent reflétaient les contrecoûts d'une charge d'impôt sans effet sur la trésorerie de 32,6 millions de dollars afin de décomptabiliser une partie de l'actif d'impôt différé de la Société. Compte non tenu de ces ajustements, le résultat net ajusté² pour le trimestre s'élève à 8,8 millions de dollars ou 0,41 \$ par action comparativement à un résultat net de 7,0 millions de dollars ou 0,32 \$ par action pour l'exercice précédent. Le résultat net ajusté² de la Société pour l'exercice s'élève à 0,5 million de dollars, ou 0,02 \$ par action, comparativement à 11,5 millions de dollars, ou 0,53 \$ par action, à l'exercice précédent. Les variations du résultat net ajusté² de la Société sont attribuables principalement aux facteurs expliqués sous la rubrique relative au BAIIA ajusté², et ont été accompagnées de variations favorables de l'impôt sur le résultat.

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Analyse du risque de liquidité, des facilités de crédit, des flux de trésorerie et des opérations projetées *(sauf indication contraire, toutes les sommes sont en dollars américains)*

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère ce risque en exerçant une surveillance continue de ses besoins de trésorerie futurs. Les prévisions de flux de trésorerie sont établies par les entités en exploitation, puis sont totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire ses besoins opérationnels actuels et futurs.

Au 28 février 2023						
(en milliers)	Valeur comptable \$	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dettes à long terme	29 896	8 840	6 609	4 156	15 814	35 419
Obligations locatives à long terme	10 756	1 560	2 071	1 341	11 682	16 654
Dettes d'exploitation et charges à payer	79 408	79 408	-	-	-	79 408
Acomptes de clients	56 138	28 201	23 281	518	4 138	56 138
Dettes bancaires et emprunts bancaires à court terme	260	260	-	-	-	260
Passifs dérivés	299	299	-	-	-	299
Garanties d'exécution	-	24 835	10 414	4 132	7 556	49 937

À la fin de l'exercice considéré, la Société n'avait aucun engagement d'achat en cours auprès de fournisseurs étrangers échéant à moins d'un an couvert par des lettres de crédit.

Le 28 février 2023, le carnet de commandes¹ de la Société s'établissait à 464,4 millions de dollars, alors que le montant net de la trésorerie, sous réserve de certaines restrictions locales sur le contrôle des changes, majoré des facilités de crédit inutilisées était de 140,9 millions de dollars. La Société estime que cette somme, combinée aux flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation, est suffisante pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières, d'accroître sa capacité, de financer son fonds de roulement et de mettre en œuvre sa stratégie d'entreprise. Toutefois, rien ne garantit que le risque d'un autre ralentissement marqué de l'économie n'ait pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Au 28 février 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives liées à ses dettes et à ses facilités de crédit.

En plus de gérer le risque de liquidité, la Société surveille la situation financière de ses principaux fournisseurs.

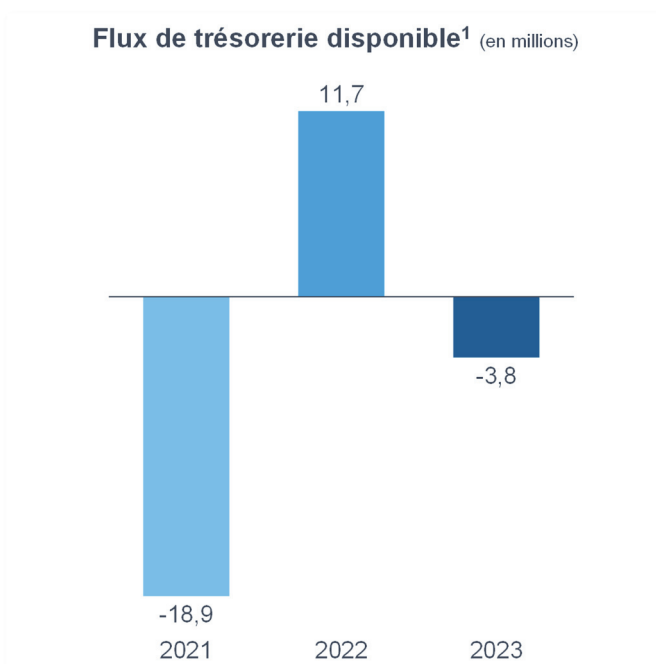
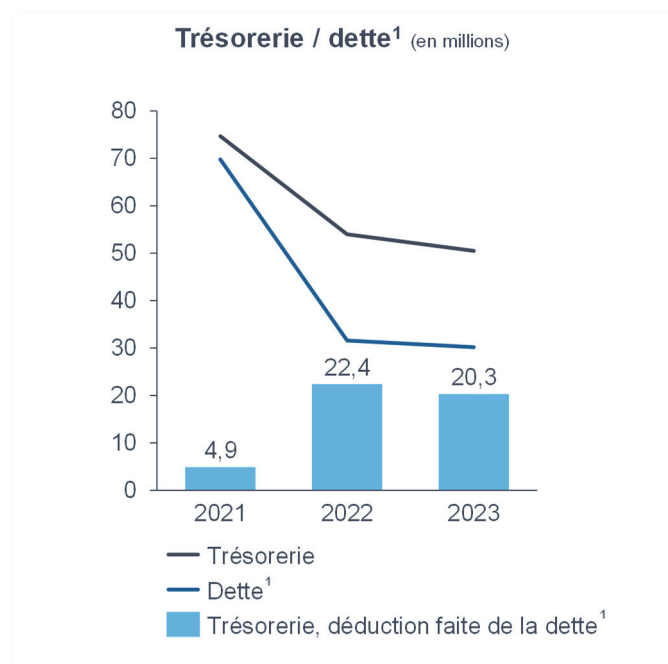
¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Flux de trésorerie – trimestre et exercice clos le 28 février 2023

(sauf indication contraire, toutes les sommes sont en dollars américains et toutes les comparaisons sont établies par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent)

Les variations du montant net de la trésorerie de la Société ont été les suivantes :

(en milliers)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2023	28 février 2022
Trésorerie, montant net, au début de l'exercice	29 311	65 837	53 465	62 953
Variations du montant net de la trésorerie – détenu en vue de la vente	-	2 144	-	-
Trésorerie liées aux activités d'exploitation	18 489	7 876	522	17 868
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	7 103	(5 766)	1 759	(26)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(4 850)	(16 467)	(2 620)	(23 519)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	200	(159)	(2 873)	(3 811)
Trésorerie, montant net, à la fin de la période	50 253	53 465	50 253	53 465



Le 17 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel déterminé de 0,03 \$ CA par action, payable le 30 juin 2023 à tous les actionnaires inscrits le 16 juin 2023.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Le 15 décembre 2021, la Société a cédé son investissement dans Juwon Special Steel Co. Ltd. (« Juwon »), fonderie détenue à hauteur de 50 % en Corée. Avant la cession de Juwon, la filiale a vendu un terrain et une usine situés à Busan, en Corée du Sud, afin d'obtenir les fonds nécessaires pour effectuer la transaction. La Société a constaté un profit net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, de 4,6 millions de dollars.

Activités d'exploitation

La variation favorable des entrées de trésorerie découlant des activités d'exploitation pour le trimestre est attribuable principalement à la variation positive des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. La variation défavorable des entrées de trésorerie découlant des activités d'exploitation pour l'exercice est attribuable principalement à la variation négative du BAIIA ajusté¹, partiellement compensée par la variation positive des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissaient comme suit :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
(en milliers)	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2023	28 février 2022
Créances d'exploitation	(5 750)	(7 785)	(9 837)	11 080
Stocks	16 373	5 787	14 235	(28 020)
Impôt sur le résultat à recouvrer	1 189	297	(3 254)	803
Acomptes et charges payées d'avance	(140)	1 806	(916)	1 031
Dettes d'exploitation et charges à payer	(56)	(8 197)	1 845	(3 119)
Impôt sur le résultat à payer	879	1 571	(1 100)	2 166
Acomptes de clients	(12 997)	1 457	(11 087)	11 602
Provisions	1 413	(7 194)	(1 458)	(12 572)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	911	(12 258)	(11 572)	(17 029)

Pour le trimestre et l'exercice clos le 28 février 2023, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement étaient attribuables principalement à une réduction des stocks découlant de la diminution du carnet de commandes¹.

Les variations négatives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les deux périodes étaient compensées en partie par :

- une diminution des acomptes de clients reçus sur certaines commandes liées à des projets d'envergure prises en charge par les opérations françaises et italiennes de la Société;
- une augmentation des créances d'exploitation en raison de la hausse des ventes, qui s'est produite surtout à la fin du trimestre.

Pour l'exercice clos le 28 février 2023, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont aussi été attribuables à une augmentation des impôts sur le résultat à recouvrer en raison des acomptes provisionnels et des dépôts requis versés aux autorités fiscales suite à divers avis de cotisation.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Activités d'investissement

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre et l'exercice proviennent principalement de l'encaissement de placements à court terme, compensées en partie par des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles. La fluctuation des entrées d'immobilisations corporelles pour le trimestre considéré est attribuable principalement au calendrier de réception de certains équipements.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le même trimestre de l'exercice précédent et l'exercice proviennent principalement de l'entrée nette en trésorerie tiré de la vente de Juwon Special Steel Co. Ltd., d'entrées d'immobilisations corporelles et de l'augmentation des investissements à court terme, en partie neutralisées par le produit de cessions d'immobilisations corporelles. Pour le même trimestre de l'exercice précédent et l'exercice, ce produit est lié principalement au paiement final reçu concernant la vente nette d'un terrain et d'une fonderie en Corée du Sud pour un montant de 27,0 millions de dollars, comme il est indiqué au début de la rubrique. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice précédent proviennent en outre de la réception d'un dépôt lié à la vente susmentionnée au troisième trimestre de l'exercice précédent, ainsi que du produit de la sortie d'immobilisations corporelles découlant de la vente d'un terrain vacant sur lequel se trouvait une usine des opérations nord-américaines de la Société. La production de l'usine a déjà été transférée à d'autres usines à l'exercice 2017, après quoi l'immeuble a été démolé.

Activités de financement

Au cours du trimestre considéré, la Société a remboursé le reliquat de 5,4 millions de dollars des sommes qu'elle avait prélevées sur sa facilité de crédit renouvelable. Au cours du même trimestre de l'exercice précédent, la Société avait remboursé le reliquat de 16,5 millions de dollars des sommes qu'elle avait prélevées sur sa facilité de crédit renouvelable, ramenant le montant remboursé pour l'exercice à 22,1 millions de dollars.

Au cours du trimestre, alors que la Société continuait de rembourser sa dette à long terme, ses opérations françaises ont contracté un emprunt bancaire non garanti de 1,6 million de dollars comportant des versements d'intérêt mensuels au taux d'intérêt annuel de 2,95 %, qui expire en 2028. Au cours de l'exercice, les activités italiennes de la Société ont emprunté 2,1 millions de dollars sous forme de prêts bancaires non garantis portant intérêt au taux de 0,67 % à 0,71 % par année, qui sont remboursables par versements trimestriels et qui expirent au cours de l'exercice 2027. Au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, les opérations françaises de la Société ont contracté un emprunt bancaire non garanti de 1,6 million de dollars comportant des versements d'intérêt mensuels au taux d'intérêt annuel de 0,25 %, qui expire en 2027. Au cours de l'exercice précédent, les opérations nord-américaines de la Société ont contracté un emprunt hypothécaire garanti de 5,9 millions de dollars comportant des versements d'intérêt mensuels au taux d'intérêt annuel de 3,80 % et des remboursements de capital commençant en octobre 2021, qui est remboursable sur 20 ans.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Du fait de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est régie par une politique aux termes de laquelle aucune opération sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier (le corollaire étant que toutes les opérations sur dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques).

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux opérations commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les opérations de la Société utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacune d'entre elles est exposée au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.

Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux devises fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables.

Les montants en circulation aux 28 février 2023 et 2022 sont les suivants :

	Fourchette de taux de change		Profit (perte) (en milliers de dollars américains)		Notionnel (en milliers de la devise indiquée)	
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$	28 février 2023	28 février 2022
Contrats de change à terme						
Vente de dollars américains contre des dollars canadiens - de 0 à 15 mois	1,32	1,27-1,28	107	(470)	40 000 \$ US	50 000 \$ US
Achat de dollars américains contre des dollars canadiens - de 0 à 15 mois	1,28	1,25	(299)	301	40 000 \$ US	50 000 \$ US
Vente d'euros contre des dollars américains - de 0 à 12 mois	-	1,15	-	(90)	-	15 000 €
Achat d'euros contre des dollars américains - de 0 à 12 mois	-	1,13	-	252	-	15 000 €

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des devises au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les sommes estimatives que la Société aurait versées ou reçues pour régler ces contrats à la date du bilan. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité des expositions aux fluctuations du change les plus importantes de la Société liées à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos les 28 février 2023 et 2022 :

	Résultat net (perte nette)	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(847)	(1 284)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(327)	53
Raffermissement du roupie Indien par rapport au dollar américain	346	155

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies susmentionnées aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.

Pour les besoins de l'analyse qui précède, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variables exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, et les éléments à taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt à des taux variables, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est lié principalement aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société lié à ses créances d'exploitation est concentré. Au 28 février 2023, quatre clients (trois au 28 février 2022) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 15,0 % (10,8 % au 28 février 2022), alors que les 10 principaux clients de la Société représentaient 60,4 % (55,7 % au 28 février 2022) des créances d'exploitation. De plus, un client (un au 28 février 2022) représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Société.

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue sur une base continue la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation particulières à tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit particulière qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances d'exploitation, la Société peut obtenir des sûretés sous forme d'assurance-crédit à laquelle elle peut avoir recours si la contrepartie est en défaut à l'égard des modalités de l'entente.

La Société applique la méthode simplifiée selon IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction de l'information actuelle et de l'information prospective sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.

La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée applicable aux créances clients a été établie comme suit.

					Au 28 février 2023
(en milliers)	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux de perte attendue	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 458	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

					Au 28 février 2022
(en milliers)	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux de perte attendue	0,059 %	0,074 %	0,088 %	2,762 %	
Valeur comptable brute	64 689	17 995	9 248	16 285	108 217
Correction de valeur pour pertes	38	13	8	450	509

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances d'exploitation et des profits sur les actifs dérivés.

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur le classement par échéance des créances d'exploitation.

			Aux
(en milliers)	28 février 2023	28 février 2022	
	\$	\$	
Courant	83 118	64 689	
En souffrance depuis 0 à 30 jours	9 961	17 995	
En souffrance depuis 31 à 90 jours	5 902	9 248	
En souffrance depuis plus de 90 jours	14 548	16 285	
	113 529	108 217	
Moins la correction de valeur pour pertes	(481)	(509)	
	113 048	107 708	
Autres créances	8 005	8 126	
Total des créances d'exploitation	121 053	115 834	

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur la variation de la correction de valeur pour créances d'exploitation irrécouvrables.

			Exercices clos les
(en milliers)	28 février 2023	28 février 2022	
	\$	\$	
Solde à l'ouverture de l'exercice	509	1 146	
Charges pour correction de valeur pour pertes	46	321	
Recouvrements de créances d'exploitation	(47)	(683)	
Radiations de créances d'exploitation	-	(241)	
Change	(27)	(34)	
Solde à la clôture de la période	481	509	

Risque de liquidité – voir l'exposé sous la rubrique *Liquidités et ressources en capital*

CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au chef de la direction et au directeur financier, pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le directeur financier de la Société ont évalué, ou fait évaluer sous leur supervision directe, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société (au sens attribué à ces termes dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) en date du 28 février 2023, et ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

La direction a évalué la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière (au sens attribué à ces termes dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*). L'évaluation est fondée sur le guide intitulé *Internal Control-Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). Cette évaluation a été réalisée par le chef de la direction et le directeur financier de la Société avec l'aide d'autres membres de la direction et employés de la Société, selon ce qui a été jugé nécessaire. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction et le directeur financier ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu adéquatement et fonctionne de manière efficace au 28 février 2023.

Malgré l'évaluation qu'elle en a faite, la direction reconnaît que, peu importe la qualité de leur conception ou de leur mise en application, les contrôles et procédures ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs de contrôle qu'ils visent sont atteints. La Société compte prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les conséquences de la survenance éventuelle d'une omission dans la communication ou les contrôles et procédures internes ou d'une erreur significative.

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CONCEPTION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, la Société n'a apporté à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière aucun changement important qui a ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES

Les principales méthodes comptables de la Société qui sont décrites ci-dessus sont essentielles pour comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer. Les hypothèses et estimations utilisées sont fondées sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle

de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Les estimations et les hypothèses qui sont particulièrement susceptibles de donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrites ci-après.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au coût ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur de marché estimée des stocks diminuée des coûts de vente variables est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait largement appel au jugement de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimative et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

La provision pour garantie d'exécution découle de retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. La Société évalue les modalités contractuelles précises, les tendances passées et les risques de performance prévisionnels. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations définies ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision pour garantie d'exécution présentée à l'état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une incidence correspondante sur le chiffre d'affaires à l'état consolidé du résultat net.

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société et concernant l'amiante. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, la Société a comptabilisé les coûts de règlement estimatifs des réclamations non déclarées liées aux poursuites relatives à l'amiante. Auparavant, la Société ne comptabilisait pas les coûts de règlement estimatifs liés aux réclamations non déclarées. Avec l'aide d'un actuaire, la Société a calculé la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (closed with indemnity [CWI] decay method) avec un taux d'actualisation de 6,0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- le nombre prévu de réclamations futures. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 706 \$ sur le passif total;
- la gravité moyenne prévue des CWI. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 706 \$ sur le passif total;
- le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 7 020 \$ sur le passif total;
- le taux d'inflation. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 6 313 \$ sur le passif total.

L'estimation, par la Société, de la provision au titre de l'amiante tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et les projette dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision au titre de l'amiante inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

JUGEMENTS CRITIQUES AUX FINS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Consolidation

En date du 15 décembre 2021, la Société a aliéné son investissement dans Juwon Special Steel Co. Ltd. (voir la rubrique Flux de trésorerie).

Jusqu'à la disposition, la Société consolidait les comptes de Juwon Special Steel Co. Ltd. dans ses états financiers consolidés. Il a été déterminé que la Société détenait sur cette entité structurée des droits substantiels qu'elle pouvait exercer et pour lesquels il n'existait aucune barrière, même si sa participation dans cette entité n'était que de 50 %. Ces droits substantiels avaient été obtenus en vertu d'une convention entre actionnaires, conclue entre la Société et les détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, qui conférait à la Société le droit de décision ultime dans toute décision prise avec laquelle les parties au partenariat n'étaient pas d'accord. Conformément à la convention entre actionnaires, il incombait au conseil d'administration, représentant les intérêts des actionnaires, de prendre des décisions opérationnelles (y compris concernant les budgets), d'approuver les opérations sur les capitaux propres et de déterminer la rémunération des principaux dirigeants. Ainsi, la Société, grâce aux droits qui lui étaient conférés en vertu de la convention entre actionnaires, détenait des droits substantiels l'habilitant à diriger les activités pertinentes de Juwon Special Steel Co. Ltd. tout en étant exposée à des rendements variables. Pour cette raison, il a été déterminé que cette entité devait être consolidée.

Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif – et classe donc le passif comme passif courant – si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue

de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

RISQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS

Nature cyclique des marchés d'utilisateurs finaux, volatilité des prix des produits de base et autres facteurs macroéconomiques

La demande des produits de la Société dans un secteur ou dans un marché donné peut varier considérablement selon le niveau d'activité économique dans le secteur ou le marché en cause. De telles variations peuvent être atténuées par le fait que les ventes de la Société sont diversifiées sur le plan géographique et par la diversité des marchés des utilisateurs finaux. Rien ne garantit toutefois qu'une récession ou un ralentissement économique dans certains secteurs ou territoires, notamment le ralentissement actuel dans le secteur du pétrole et du gaz, n'aurait pas un effet défavorable important sur les ventes de la Société.

La volatilité des prix des marchandises peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel ont grandement fluctué récemment et pourraient encore fluctuer en réaction à des changements relativement mineurs dans l'offre, la demande, l'incertitude du marché et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel subissent l'incidence de nombreux facteurs, y compris, sans limitation : l'offre et la demande mondiales de pétrole brut et de gaz naturel; la conjoncture économique mondiale; les mesures prises par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (l'« OPEP ») et par l'alliance OPEP+; la réglementation gouvernementale; la stabilité politique et les facteurs géopolitiques; la capacité de transporter le pétrole brut vers les marchés; les faits nouveaux concernant le marché du gaz naturel liquéfié; la disponibilité et les prix des sources de carburant de rechange; et les conditions météorologiques.

En 2020 et en 2021, les prix mondiaux du pétrole se sont affaiblis en conséquence de la propagation d'un coronavirus (la « COVID-19 ») conjuguée à l'échec de l'alliance OPEP+, sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite et de la Russie, de s'entendre sur la réduction de la production. Récemment, les prix mondiaux du pétrole ont augmenté, notamment en raison du conflit militaire en Ukraine et des sanctions économiques imposées à la Russie par la communauté internationale dans la foulée de ce conflit. Les inquiétudes soulevées par la conjoncture économique mondiale, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers, les coûts de l'énergie, les problèmes géopolitiques, les mesures prises par l'alliance OPEP+, l'inflation, la disponibilité et le coût du crédit, la décélération de la croissance économique en Chine, les différends commerciaux entre les États-Unis et la Chine, l'agitation civile au Venezuela et en Iran et la pandémie de COVID-19 ont contribué à accroître l'incertitude économique et à réduire les attentes à l'égard de l'économie mondiale. Un affaiblissement accru du prix des marchandises pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La Société est exposée au risque de la fluctuation de l'inflation.

Poursuites relatives à l'amiante

Deux des filiales américaines de la Société sont au nombre des défenderesses dans des poursuites en dommages-intérêts en instance relatives à des lésions corporelles réputées causées par l'exposition à des produits renfermant de l'amiante qui ont été fabriqués et vendus dans le passé. La direction estime qu'elle dispose de solides arguments de défense à l'égard de certains produits qui pourraient avoir comporté une composante renfermant de l'amiante et qui ont été placés conformément aux spécifications du client. Malgré une défense vigoureuse contre ces allégations, rien ne garantit que la Société l'emportera. Des décisions, des jugements ou des modalités de règlement défavorables pourraient avoir une incidence négative significative sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence

Les pressions de la concurrence dans les marchés de la Société pourraient entraîner une perte de parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires, les marges et le résultat net. De plus, la Société livre concurrence à des fabricants qui sont établis dans des pays où les salaires sont peu élevés et offrent de la robinetterie à des prix moins élevés que ceux de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de soutenir la concurrence de ses concurrents actuels et futurs ni que cette concurrence n'aura pas d'effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes de la Société est constitué de commandes que la Société considère comme étant fermes. Il s'agit d'un indicateur du chiffre d'affaires futur. Toutefois, rien ne garantit qu'il n'y aura pas ultérieurement d'annulations ou d'ajustements, que le carnet de commandes générera des bénéfices et aucune garantie ne peut être donnée quant au moment auquel le chiffre d'affaires et les bénéfices tirés de ce carnet de commandes seront comptabilisés.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des compétences et de l'expérience des membres de sa haute direction et d'autres employés clés. Rien ne garantit que la Société pourra maintenir à son service ces membres de la haute direction et employés clés. Le départ éventuel de plusieurs d'entre eux pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Société.

Risque de change

En raison de la composition géographique de sa clientèle et de ses activités, la Société est exposée au risque de change. La Société conclut des contrats de change à terme pour gérer une partie de son risque net à l'égard des monnaies étrangères. Ces contrats à terme comportent un risque de crédit inhérent lié au manquement aux obligations des contreparties, risque que la Société gère en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières bien établies qui, d'après elle, seront en mesure de respecter leurs obligations. Le risque de change pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Restrictions liées à la dette

Les modalités de la dette de la Société imposent des restrictions aux activités que celle-ci peut exercer, ce qui pourrait l'empêcher de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. Les facilités de crédit et l'acte régissant les billets de premier rang de la Société comprennent un certain nombre de clauses restrictives importantes, qui limitent, entre autres choses, la mesure dans laquelle la Société pourra faire ce qui suit :

- contracter des emprunts;
- verser des dividendes sur ses actions ou rembourser des titres d'emprunt subordonnés;
- faire des placements;
- vendre des actifs, y compris les actions de ses filiales;
- garantir d'autres dettes;
- conclure des conventions qui limitent le versement de dividendes ou d'autres distributions de filiales faisant l'objet de restrictions;
- conclure des opérations avec des membres de son groupe;
- créer ou prendre en charge des privilèges ou des sûretés garantissant les dettes;
- conclure des opérations de vente ou de transfert ou des opérations de cession-bail;
- participer à des fusions ou à des regroupements d'entreprises;
- vendre la totalité ou la quasi-totalité de son actif.

Ces clauses restrictives pourraient limiter le pouvoir de la Société de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. La facilité de crédit actuelle de la Société comprend d'autres clauses qui sont encore plus restrictives, y compris des engagements financiers qui l'obligent à atteindre certains résultats financiers et d'exploitation et à se conformer à certains ratios financiers stipulés. Des événements indépendants de sa volonté pourraient l'empêcher de se conformer à ces clauses et engagements, ce qui pourrait l'obliger à réduire certaines de ses activités et de ses plans de croissance. Les clauses restrictives qui sont prévues dans l'acte régissant les billets de premier rang de la Société, ainsi que la facilité de crédit de la Société, ne s'appliquent pas aux coentreprises, aux placements minoritaires ou aux filiales ne faisant l'objet d'aucune restriction.

Risque de taux d'intérêt et de financement par emprunt

Une partie du passif de la Société est constituée de titres d'emprunt à taux d'intérêt variable. De ce fait, la Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. À l'échéance de ces instruments, la Société pourrait également ne pas être en mesure de refinancer ces instruments ou de les refinancer à des conditions favorables pour la Société. De plus, les modalités de la dette de la Société prévoient qu'en cas de défaut, cette dette devient immédiatement exigible. Le défaut de refinancer la dette existante à des conditions favorables ou de ne pas respecter les conditions de cette dette pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Disponibilité et prix des matières premières

Le prix des matières premières, principalement de l'acier, représente une part substantielle des coûts de fabrication de la Société. Dans le passé, il a connu des fluctuations et, dans certains cas, a eu tendance à être volatil. Rien ne garantit que la Société réussira à transmettre à sa clientèle les augmentations de coûts découlant de la hausse du prix des matières premières en augmentant ses prix de vente, ou à absorber ces augmentations des coûts sans avoir une incidence négative sur ses marges bénéficiaires.

De plus, il se produit à l'occasion des pénuries de certaines matières premières. Habituellement, ces pénuries ne durent pas longtemps, et la Société est généralement en mesure de satisfaire ses besoins. Toutefois, rien ne garantit que la Société aura des sources d'approvisionnement suffisantes pour satisfaire tous ses besoins en temps opportun, notamment dans le contexte des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale découlant du conflit en Ukraine.

Relations de travail

Un grand nombre d'employés de la Société sont couverts par des conventions collectives. La convention collective de l'usine de Montréal de la Compagnie expire en 2022. Bien que la Société ait réussi par le passé à négocier le

renouvellement de ces conventions, rien ne garantit que ce sera le cas dans l'avenir. L'incapacité de renégocier des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts de travail ou une hausse des frais de main-d'œuvre, ce qui aurait un effet défavorable sur les résultats.

Dépendance envers les fournisseurs clés

La Société compte plusieurs fournisseurs clés avec lesquels elle a investi dans la fabrication de matrices à forger et de modèles à couler. Bien que la Société dispose d'autres sources d'approvisionnement pour la plupart de ses achats de matériel, la perte d'un fournisseur clé pourrait avoir sur elle des répercussions défavorables.

Dépendance envers les distributeurs et les agents commerciaux

La capacité de ses distributeurs et agents commerciaux indépendants de vendre ses produits dans leurs marchés respectifs a une incidence directe sur la Société. Le succès durable de la Société est par conséquent lié à sa capacité d'attirer et de retenir les services des distributeurs et des agents commerciaux dont elle a besoin pour soutenir ses activités actuelles et poursuivre sa croissance.

Ententes contractuelles visant des projets

Pour faire face à la concurrence dans la vente de robinets, la Société pourrait conclure des contrats prévoyant la fabrication de robinets à des prix déterminés pour livraison à une date fixe ou selon des échéanciers fixes. Ces contrats peuvent comporter des risques élevés en raison d'une augmentation imprévue des coûts ainsi que de conditions contractuelles plus strictes. Bien que les modalités des contrats puissent varier d'un client à l'autre, les retards de production et d'autres critères de performance peuvent entraîner des dommages-intérêts fixés à l'avance et d'autres pénalités en cas de non-exécution ou d'autres problèmes de garantie imputables aux modalités et conditions plus strictes de ces contrats.

Risques économiques et politiques associés aux ventes et aux activités internationales

Étant donné que la Société vend et fabrique ses produits partout dans le monde, elle est exposée aux risques liés aux activités internationales, notamment aux changements de l'environnement politique et réglementaire sur les marchés où elle opère, qui résultent, entre autres, de l'évolution des priorités des gouvernements et des agences supranationales. Par exemple, l'adoption et/ou le soutien continu de politiques commerciales protectionnistes pourraient avoir un impact négatif sur la circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières, y compris en Amérique du Nord et, par conséquent, sur les ventes et la rentabilité de l'entreprise.

Les activités et les résultats d'exploitation de l'entreprise pourraient également être affectés par des modifications de la législation fiscale, des possibilités d'expropriation et d'embargo, des restrictions de change et des perturbations politiques, militaires et/ou terroristes ou des modifications de l'environnement réglementaire.

Conflit en Ukraine

Depuis l'éclatement d'un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, les relations se sont fortement tendues entre la Russie et certains pays, y compris le Canada, ses alliés de l'OTAN et d'autres pays européens. Ces pays ont imposé des sanctions économiques internationales à la Russie et à ses alliés et poursuivront vraisemblablement dans cette voie. Le conflit a provoqué de l'instabilité à l'échelle mondiale, avec d'importants impacts économiques et politiques. Une détérioration accrue du conflit pourrait avoir des incidences économiques et géopolitiques sur la Société, ses clients et ses fournisseurs, et plus particulièrement sur ses nombreuses opérations transfrontalières. La Société est en accord avec les sanctions actuellement imposées à la Russie et les a strictement respectées en cessant toutes commandes impactées par ces sanctions. Si le conflit persiste, une augmentation probable de la volatilité des marchés mondiaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de l'inflation sont à prévoir et pourraient avoir un impact négatif important sur les activités de la Société.

Cas de force majeure

Les cas de force majeure sont des événements ou des circonstances imprévisibles qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ils comprennent notamment l'instabilité politique, la guerre, le terrorisme, les grèves, les émeutes et la criminalité, ainsi que les événements liés aux conditions météorologiques ou sismiques rigoureuses, tels que les tremblements de terre, les ouragans, les tsunamis, les tornades, les tempêtes de verglas, les inondations et les éruptions

volcaniques. Le risque d'un cas de force de majeure est imprévisible et peut entraîner des retards ou des annulations de commandes et de livraisons aux clients, des retards dans la réception des matériaux provenant des fournisseurs, des dommages aux installations ou aux équipements, des lésions corporelles ou des décès et la possibilité de responsabilité légale.

Responsabilité du fait du produit et autres genres de poursuites

À l'instar d'autres entreprises manufacturières internationales, la Société a déjà fait et pourrait encore faire l'objet de diverses réclamations en matière de responsabilité ou d'autres poursuites liées à ses activités commerciales, notamment des responsabilités et dépenses potentielles en raison de vices ou de défaillances possibles de ses produits. La Société souscrit à une assurance complète de responsabilité civile générale qui, à son avis, est généralement conforme aux pratiques de son secteur d'activité. Néanmoins, cette couverture d'assurance ne couvre pas certains types de réclamations (comme les réclamations en cours relatives à l'amiante) qui pourraient être présentées contre la Société. Les primes de l'assurance responsabilité civile générale ont également augmenté considérablement au cours des dernières années. En conséquence, la Société n'est pas certaine qu'elle pourra continuer d'obtenir une assurance de responsabilité civile générale à des coûts raisonnables ou, si une telle couverture est offerte, qu'elle couvrira adéquatement sa responsabilité.

Risque lié à la santé et à la sécurité

La Société s'efforce d'offrir à ses employés, à ses sous-traitants et à ses visiteurs un environnement sécuritaire et exempt de risque pour la santé. Elle a mis en œuvre dans toutes ses installations des politiques et des procédures pour assurer le respect de l'ensemble des lois, des règlements et des normes en matière de santé et de sécurité.

Réglementation environnementale

Les activités et les biens de la Société sont soumis à des lois et à des règlements de plus en plus sévères en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'évacuation d'eau et d'air, la gestion et l'élimination des déchets et la sécurité des employés. Ces lois et règlements prévoient des amendes élevées en cas d'infraction, l'arrêt de l'exploitation dans certaines circonstances, l'installation de matériel de contrôle de la pollution coûteux ou la réalisation de travaux coûteux de remise en état des lieux. En outre, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ou l'application plus stricte de la législation et de la réglementation en vigueur, la découverte d'une contamination inconnue précédemment ou l'imposition de nouvelles exigences en matière de remise en état pourraient entraîner des coûts supplémentaires importants pour la Société.

Contrôles à l'égard de la communication et de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109, il incombe au chef de la direction et au directeur financier de la Société de concevoir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et d'en évaluer l'efficacité. Il leur incombe également de concevoir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis conformément aux IFRS. Tout système de contrôle comporte des restrictions inhérentes et est fondé en partie sur la possibilité ou la probabilité d'événements futurs. Par conséquent, un système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs seront atteints.

Contrôle de la Société

Société Holding Velan Ltée (l'« actionnaire contrôlant ») est propriétaire de 15 566 567 actions à droit de vote multiple, ce qui représente au total environ 92,8 % des droits de vote rattachés au capital de la Société. Le contrôle des droits de vote permet à l'actionnaire contrôlant de décider de toutes les questions nécessitant l'approbation des actionnaires. L'actionnaire contrôlant a indiqué à la Société que la vente des actions nécessite le consentement de certains membres de la famille Velan et leurs entités contrôlées.

L'actionnaire contrôlant a, dans les faits, suffisamment de droits de vote pour empêcher un changement de contrôle de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne. La vente par l'actionnaire contrôlant d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne à l'exercice des droits de conversion rattachés aux actions à droit de vote multiple pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne.

Impôt sur le résultat et autres risques fiscaux

La Société exerce ses activités dans un certain nombre de territoires fiscaux et effectue une grande quantité d'opérations d'achat et de vente transfrontalières. Les règlements fiscaux de certains pays deviennent plus complexes. Une ou plusieurs autorités fiscales pourraient être en désaccord avec le traitement fiscal adopté par la Société, ce qui entraînerait des coûts de défense et peut-être des cotisations fiscales.

Respect de la législation de pays étrangers

En raison de la nature mondiale de ses activités, la Société est assujettie à des systèmes de lois et de règlements souvent complexes qui diffèrent d'un pays à l'autre. Ces lois et règlements comprennent notamment des lois anticorruption, des contrôles des exportations et des douanes, des contrôles du change, des règlements sur la fixation des prix de cession interne ainsi que des sanctions économiques imposées par les autorités gouvernementales. Le non-respect de ces lois pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats et entraîner des sanctions criminelles, civiles et administratives. La Société a mis en place des politiques et des procédures pour s'assurer que ces lois sont respectées par ses employés et ses représentants.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les activités de la Société en Chine et à Taïwan, et une partie de ses activités en France et en Corée, sont exercées avec des partenaires qui sont des entités détenant des participations ne donnant pas le contrôle. La réussite de ces entreprises est tributaire de la performance satisfaisante des partenaires dans l'exécution de leurs obligations. Le défaut de ces partenaires de s'acquitter de leurs obligations pourrait imposer des obligations financières et des obligations de performance additionnelles à la Société et pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Cybersécurité

Les réseaux informatiques de la Société sont essentiels au fonctionnement quotidien et contiennent des informations sur les finances, le personnel, les produits, les clients et les fournisseurs de la Société. Les risques liés à la cybersécurité sont de plus en plus complexes, variés et nombreux. Une atteinte importante à la cybersécurité peut avoir des conséquences telles que la perte d'informations clés, une atteinte à la réputation et la perturbation des activités, lesquelles peuvent également être très nuisibles sur le plan financier. Bien que la Société consacre des ressources considérables au maintien et à la protection de ses réseaux informatiques, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de prévenir ou de détecter une atteinte potentielle à la sécurité de ses réseaux ou d'y réagir adéquatement, car, entre autres facteurs, les menaces à la cybersécurité sont en constante mutation et il peut être difficile de prévoir ces menaces et de les détecter immédiatement. L'omission de prévenir ou de détecter une atteinte aux réseaux de technologie de l'information de la Société, ou d'y répondre, pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Risques associés à l'arrangement

L'exécution de l'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la convention d'arrangement conclue le 9 février 2023 entre la Société, 14714750 Canada Inc. (l'« acquéreur »), et Flowserve US Inc., modifié par le premier avenant à la Convention d'arrangement daté du 27 mars 2023 (la « convention d'arrangement ») est toujours assujettie à diverses conditions, dont certaines sont indépendantes de la volonté de la Société, notamment l'obtention d'approbations réglementaires applicables et le fait qu'aucune entité gouvernementale ne promulgue des lois, règlements ou autres instruments ayant pour effet de rendre l'arrangement illégal ou d'interdire par ailleurs la réalisation de l'arrangement, le tout étant décrit dans la circulaire d'information de la société datée du 30 mars 2023. La convention d'arrangement contient également un certain nombre de conditions supplémentaires au profit de l'acquéreur, comme le respect par la Société de ses engagements, la véracité et l'exactitude de certaines déclarations faites et garanties données par la Société à la clôture de l'arrangement, l'absence d'un effet défavorable important (aux termes de la convention d'arrangement) entre la date de la convention d'arrangement et la conclusion de l'arrangement. Rien ne garantit, et la Société ne peut non plus garantir, que toutes les conditions préalables à l'arrangement seront satisfaites ou feront l'objet d'une renonciation ou, si elles sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation, à quel moment elles seront satisfaites ou feront l'objet d'une renonciation.

Si l'arrangement n'est pas exécuté, le cours des actions de Velan pourrait baisser dans la mesure où le cours actuel des actions repose sur l'hypothèse du marché que l'arrangement sera réalisé. En cas de non-réalisation de l'arrangement et si le conseil tente de réaliser une autre opération de fusion ou de regroupement, rien ne garantit qu'il sera en mesure de trouver une partie acceptant de payer un prix équivalent ou supérieur à la contrepartie prévue aux termes de la convention d'arrangement.

La Société devra régler certains coûts liés à l'arrangement, comme les honoraires des conseillers juridiques, et d'autres conseillers financiers, même si l'arrangement n'est pas exécuté. L'arrangement pourrait détourner l'attention de la direction des activités quotidiennes de la Société. L'arrangement contient des clauses restrictives qui empêchent la Société de prendre certaines mesures. Ces perturbations pourraient être exacerbées par un retard dans l'exécution de l'arrangement et avoir un effet négatif sur l'entreprise, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la Société.

De plus, comme l'exécution de l'arrangement est exposée à une part d'incertitude, les dirigeants et les employés de la Société pourraient demeurer dans l'incertitude quant à leurs futurs rôles au sein de la Société, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste des membres de la direction et du personnel clés jusqu'à l'exécution ou la fin de l'arrangement. En réaction à cette incertitude, les clients, fournisseurs et partenaires de la Société pourraient retarder ou reporter des décisions à l'égard de la Société. Toute modification et tout délai ou report de ces décisions par des clients, des fournisseurs et des partenaires pourraient avoir une incidence négative sur les affaires, les activités et les perspectives de la Société, sans égard à la réalisation ultime de l'arrangement.

On trouvera plus d'information sur l'arrangement et les facteurs de risque à leur égard dans la circulaire d'information de la Société datée du 30 mars 2023, dont un exemplaire est affiché sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente des données financières sommaires tirées des états financiers non audités de la Société de chacun des huit derniers trimestres clos.

Trimestres clos en mai, août, novembre et février
(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	TRIMESTRES CLOS							
	Février 2023	Novembre 2022	Août 2022	Mai 2022	Février 2022	Novembre 2021	Août 2021	Mai 2021
Chiffre d'affaires	115 141 \$	95 229 \$	85 054 \$	75 005 \$	124 849 \$	109 971 \$	101 893 \$	74 529 \$
Résultat net (perte nette) ¹	(47 164)	2 739	(3 676)	(7 352)	(25 590)	4 507	5 015	(5 073)
Résultat net (perte nette) ¹ par action								
- De base et dilué(e)	(2,18)	0,13	(0,17)	(0,34)	(1,19)	0,21	0,23	(0,24)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	8 790	2 739	(3 676)	(7 352)	7 013	4 507	5 015	(5 073)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ² par action								
- De base et dilué(e)	0,41	0,13	(0,17)	(0,34)	0,32	0,21	0,23	(0,24)
BAIIA ² ajusté	16 468	6 136	1 365	(2 878)	16 592	13 291	10 657	(941)
BAIIA ² ajusté par action								
- De base et dilué(e)	0,76	0,28	0,06	(0,13)	0,77	0,62	0,49	(0,04)

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – Des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société utilise des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont par conséquent peu susceptibles de comparaison avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, sont rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. La Société utilise également les mesures financières, rapprochements et définitions supplémentaires qui suivent.

Résultat net ajusté, bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »), dette et flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2023	28 février 2022
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Perte nette ¹	(47 164)	(25 590)	(55 453)	(21 141)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Décomptabilisation d'actifs d'impôt différé	-	32 603	-	32 603
Provision au titre de l'amiante	55 954	-	55 954	-
Résultat net ajusté	8 790	7 013	501	11 462
Résultat net ajusté par action				
- de base et dilué	0,41	0,32	0,02	0,53
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Amortissement des immobilisations corporelles	2 452	2 401	8 722	9 591
Amortissement des immobilisations incorporelles	608	753	2 272	2 318
Charges financières, montant net	516	725	1 552	2 400
Impôts sur le résultat (exclusion faite de la décomptabilisation d'actifs d'impôt différé)	4 102	5 700	8 045	13 828
BAIIA ajusté	16 468	16 592	21 092	39 599
BAIIA ajusté par action				
- de base et dilué	0,76	0,77	0,98	1,83
Dette bancaire	260	500	260	500
Partie à court terme de la dette à long terme	8 177	8 111	8 177	8 111
Dette à long terme	21 719	22 927	21 719	22 927
Dette	30 156	31 538	30 156	31 538
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	18 489	7 876	522	17 868
Entrées d'immobilisations corporelles	(1 385)	(1 196)	(4 370)	(6 144)
Flux de trésorerie disponibles	17 104	6 680	(3 848)	11 724

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

Le terme « résultat net ajusté » s'entend du résultat net ou de la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple majoré de la décomptabilisation d'actifs d'impôt différé et la provision au titre de l'amiante. Le « résultat net ajusté par action » s'obtient en divisant le résultat net ajusté par le nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « BAIIA ajusté » s'entend du résultat net ajusté majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, du montant net des charges financières et de la provision pour charge d'impôt sur le résultat. Le « BAIIA ajusté par action » s'obtient en divisant le BAIIA ajusté par le nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « dette » s'entend de la dette bancaire, plus la tranche à court terme de la dette à long terme, plus la dette à long terme. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « flux de trésorerie disponibles » s'entend des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation moins les entrées d'immobilisations corporelles. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Définitions des mesures financières supplémentaires

Les termes « nouvelles affaires nettes » et « nouvelles affaires » s'entendent des commandes fermes, net des annulations, enregistrées par la Société au cours d'une période déterminée. Les nouvelles affaires varient en fonction de la fluctuation de certains taux de change au cours d'une période déterminée. La mesure fournit une indication de la performance des opérations de vente de la Société pour une période déterminée et donne une idée des attentes concernant le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie devant être réalisés sur ces commandes.

Le terme « carnet de commandes » s'entend du cumul de toutes les nouvelles affaires prises en charge par la Société et restant à livrer. Le carnet de commandes varie en fonction de la fluctuation de certains taux de change au cours d'une période déterminée. La mesure fournit une indication des défis opérationnels auxquels la Société sera confrontée et donne une idée des attentes concernant le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie devant être réalisés sur ces commandes.

Le « ratio commandes/chiffre d'affaires » s'obtient en divisant les commandes par le chiffre d'affaires. La mesure fournit une indication de la performance et des perspectives de la Société pour une période déterminée.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.